



# Stratégie du Comité permanent sur la violence des spectateurs (2014-2016)

Évaluation  
de sa mise en œuvre

[www.coe.int/sport](http://www.coe.int/sport)

Œuvrer pour des événements sportifs  
plus sûrs, sécurisés et accueillants

# Stratégie du Comité permanent sur la violence des spectateurs (2014-2016)

Évaluation  
de sa mise en œuvre

**Document T-RV (2017) 33 Final,  
adopté par le comité permanent  
lors de sa 45<sup>e</sup> réunion  
le 6 décembre 2017**

**Édition anglaise :**

*Standing Committee Policy Strategy on Spectator  
Violence (2014-2016) – Assessment of implementation*

Toute demande de reproduction ou de traduction  
de tout ou d'une partie de ce document doit  
être adressée à la Direction de la communication  
(F-67075 Strasbourg ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)). Toute  
autre correspondance relative à ce document doit être  
adressée à la Direction générale de la démocratie.

Photos: © Conseil de l'Europe et Shutterstock

Couverture et mise en page: Service de la production  
des documents et publications (SPDP),  
Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, juillet 2018  
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

**POUR PLUS D'INFORMATION :**

Division des Conventions du Sport  
DG II – Démocratie  
Conseil de l'Europe, Strasbourg F-67075 Cedex France  
Tél. : +33 3 88 41 31 84/22 78/25 73  
Fax: +33 3 88 41 24 29  
E-mail : [sport.t-rv@coe.int](mailto:sport.t-rv@coe.int)  
[www.coe.int/fr/web/sport](http://www.coe.int/fr/web/sport)

# Table des matières

---

<b>INTRODUCTION : TRANSFORMER UNE VISION EN RÉALITÉ</b>	<b>5</b>
1. Partager une vision	5
2. Définir un énoncé de mission clair	5
3. Soutenir les valeurs du Conseil de l'Europe	5
<b>PROGRÈS RÉALISÉS AU TITRE DES 10 OBJECTIFS STRATÉGIQUES (2014-2016)</b>	<b>7</b>
1. Achever la révision de la Convention de 1985 sur la violence des spectateurs	7
2. Consolider les recommandations existantes pour offrir une liste de bonnes pratiques	8
3. Développer un partenariat stratégique et structurel avec l'Union des associations européennes de football (UEFA)	9
4. Développer des partenariats avec d'autres parties prenantes importantes	9
5. Encourager un nombre maximal de pays européens à signer et à ratifier la convention	11
6. Avoir une approche proactive et attribuer les ressources à des domaines qui en ont le plus besoin ou à des activités ayant plus d'impact	11
7. Renforcer les activités de suivi	12
8. Promouvoir les bonnes pratiques en Europe	13
9. Aider à la préparation des tournois, compétitions et autres grandes manifestations sportives, en particulier l'EURO 2020, en raison de sa dimension paneuropéenne	13
10. Améliorer l'organisation des réunions semestrielles du comité	14
<b>PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	<b>15</b>
<b>HOMMAGE À JO VANHECKE</b>	<b>16</b>



# Introduction : transformer une vision en réalité

**L**e Comité permanent du Conseil de l'Europe sur la violence des spectateurs (le comité permanent) estime qu'il faut une stratégie de travail pluri-annuelle pour définir une feuille de route cohérente à moyen terme.

■ Le comité permanent a décidé d'évaluer la mise en œuvre de sa stratégie de travail (2014-2016), notamment en identifiant les objectifs qui ont été atteints, ceux qui ne l'ont pas été et ce qui doit être amélioré. En publiant le résultat de cette analyse, le comité souhaite :

- ▶ démontrer son engagement en matière de transparence et de responsabilité envers les États membres et les autres parties prenantes ;
- ▶ s'inspirer des leçons apprises, en utilisant les résultats de l'évaluation comme référence lors de l'élaboration de la stratégie de travail pluri-annuelle à venir ;
- ▶ mieux faire connaître les réalisations du comité, la pertinence de son travail et la façon dont les États peuvent en bénéficier davantage.

■ Après avoir rappelé la vision du Conseil de l'Europe et l'énoncé de la mission du comité permanent, ce document présente une évaluation approfondie des dix objectifs stratégiques qu'il a poursuivis au cours des trois dernières années, tels qu'ils figurent dans la Stratégie de travail 2014-2016 du Comité permanent sur la violence des spectateurs (T-RV) (voir le document T-RV (2014) 14 rev).

## 1. Partager une vision

■ Le sport est un pilier fondamental de la société. Au cours des quatre dernières décennies, le Conseil de l'Europe s'est efforcé de promouvoir le développement du sport, les valeurs positives du sport, de promouvoir l'accès au sport pour tous et de lutter contre les menaces auxquelles il fait face aux niveaux local, national et international. Cette démarche est conforme à sa mission de défendre la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit.

■ Le comité permanent développe et consolide un modèle de référence européen et mondial pour une approche pluri-institutionnelle intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de manifestations sportives, en particulier lors des matches de football.

## 2. Définir un énoncé de mission clair

■ Le comité permanent a été créé dans le but explicite de suivre l'application de la Convention européenne sur la violence et les débordements de spectateurs lors de manifestations sportives et notamment de matches de football (STE n° 120, Convention de 1985 sur la violence des spectateurs). Depuis lors, le comité est devenu un organe intergouvernemental leader, rassemblant des experts dans le domaine de la sécurité, de la sûreté et des services lors de manifestations sportives, en particulier lors des matches de football.

■ Le comité travaille en collaboration avec les principales parties prenantes publiques et privées dans le domaine de la sécurité, de la sûreté et des services lors de manifestations sportives, en particulier lors des matches de football, ainsi qu'avec le mouvement sportif et le secteur privé.

■ Sur la base des bonnes pratiques existantes et des principaux développements dans ce domaine, le comité formule des recommandations et propose de nouvelles normes concernant les mesures à prendre par les divers organismes impliqués.

■ Le comité surveille la mise en œuvre de la convention et des recommandations adoptées, en recueillant et en évaluant les informations pertinentes, notamment par le biais de l'organisation de visites d'experts sur place. Grâce à ce travail, les autorités nationales reçoivent une orientation très concrète et sur mesure concernant la façon de mettre en œuvre la convention et d'améliorer leur politique en matière de sécurité, de sûreté et de services.

■ Le comité met également son expertise à la disposition des pays qui cherchent des conseils et un soutien en leur fournissant une assistance technique sur demande.

## 3. Soutenir les valeurs du Conseil de l'Europe

■ Le comité permanent partage les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que les valeurs sportives fondamentales, telles que le respect, la tolérance, la lutte contre les discriminations, l'honnêteté et le fair-play.



UEFA EURO 2016, Match des quarts de finale France-Islande, Stade de France (Saint-Denis, France), le 3 juillet 2016

# Progrès réalisés au titre des 10 objectifs stratégiques (2014-2016)

**A**u cours des trois dernières années, le comité permanent a atteint les dix objectifs suivants.

## 1. Achever la révision de la Convention de 1985 sur la violence des spectateurs

Le comité permanent a achevé la révision de la Convention de 1985 sur la violence des spectateurs, ce qui en fait le seul document de référence au niveau mondial, définissant les normes d'une approche pluri-institutionnelle intégrée sur la sécurité, la sûreté et les services lors de manifestations sportives, en particulier lors des matches de football.



Le processus mis en place par le comité permanent s'est achevé avec succès et a conduit à l'adoption en 2016 de la nouvelle Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors de matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218, la nouvelle convention). Le processus comprenait les étapes suivantes :

- ▶ la rédaction du texte d'une nouvelle convention avec la participation de tous les États parties à la Convention européenne de 1985 sur la violence des spectateurs (2012-2014) ;
- ▶ l'accord sur un projet final de la nouvelle convention et son rapport explicatif (décembre 2014) ;
- ▶ la consultation avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui a accordé son plein soutien, avec quelques petites modifications (novembre 2015) ;
- ▶ l'examen du projet de convention par le groupe de rapporteurs en charge du sport au Comité des Ministres. Le texte a, par la suite, été adopté par le Comité des Ministres (mai 2016) sans débat. Les Délégués des Ministres ont également pris note du rapport explicatif ;
- ▶ l'ouverture de la convention à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France), lors d'une cérémonie qui a eu lieu au *Stade de France*, avant un match de quart de finale du tournoi UEFA EURO 2016.

” Suite à un processus de rédaction qui a commencé en 2012, la nouvelle convention a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France)

## 2. Consolider les recommandations existantes pour offrir une liste de bonnes pratiques

Le comité permanent a continué de s'atteler à consolider les recommandations existantes conformément aux bonnes pratiques internationales et aux nouveaux développements. A la suite des précédentes recommandations adoptées depuis 1985 et des décennies d'expérience européenne et de bonnes pratiques, il en est résulté, lors de la 40<sup>e</sup> réunion du comité permanent, tenue à Bruxelles en juin 2015, l'adoption de la Recommandation Rec (2015) 1 sur la sécurité, la sûreté et les services lors des matches de football et autres manifestations sportives.



UEFA EURO 2016, Match des quarts de finale France-Islande, Stade de France (Saint-Denis, France), le 3 juillet 2016

” En consolidant trois décennies d'expérience, la recommandation de 2015 a été adoptée



### 3. Développer un partenariat stratégique et structurel avec l'Union des associations européennes de football (UEFA)

Le comité permanent attache beaucoup d'importance à la coopération avec l'Union des associations européennes de football (UEFA) en raison de son rôle dans l'organisation des championnats d'Europe qui ont lieu tous les quatre ans, des matches de la Ligue Europa et de la Ligue des champions qui sont joués dans toute l'Europe. Cette coopération a été intensifiée au cours des dernières années. En particulier, le comité permanent :

- ▶ a participé à des initiatives de l'UEFA qui visent à promouvoir la nouvelle convention ;
- ▶ a invité l'UEFA, en tant qu'observateur auprès du comité permanent, à participer à toutes les visites consultatives ;
- ▶ a coorganisé la cérémonie d'ouverture à la signature de la nouvelle convention à l'occasion d'un match de quart de finale de l'UEFA EURO 2016 à Saint-Denis ;
- ▶ a rédigé un mémorandum d'accord avec l'UEFA, qui devra être signé prochainement.

” L'UEFA est devenue un partenaire stratégique dans la promotion des normes du Conseil de l'Europe

### 4. Développer des partenariats avec d'autres parties prenantes importantes

Le comité permanent a créé ou renouvelé des partenariats avec d'autres acteurs importants tels que l'Union européenne, la Fédération internationale de football Association (FIFA) et l'Association des ligues européennes de football professionnel (EPFL). Il a continué à coopérer avec tous les observateurs à la convention et a cherché de nouveaux partenaires qui pourraient jouer un rôle important dans le développement stratégique du comité. Au cours des trois dernières années, il a :

- ▶ mis en place un programme joint avec la Commission européenne en 2016 (ProS4) ;
- ▶ participé régulièrement aux réunions du Think Tank européen d'experts sur la sécurité et la sûreté dans le football ;
- ▶ décerné le statut d'État observateur au Qatar ;
- ▶ décerné le statut d'observateur à l'Association des ligues européennes de football professionnel, Football Supporters Europe (FSE), Interpol et Supporters Direct Europe (SDE).

” Le comité permanent a renforcé son travail en réseau et ses partenariats avec les principales parties prenantes



Initiatives menées dans le cadre du projet joint UE-Conseil de l'Europe ProS4



Quatorze États membres signent la nouvelle Convention lors de la cérémonie d'ouverture à la signature, Stade de France (Saint-Denis, France), le 3 juillet 2016



Cérémonie d'ouverture à la signature de la nouvelle Convention, Stade de France (Saint-Denis, France), le 3 juillet 2016



Rapport annuel 2015 sur la situation de la violence associée au sport en Europe (Projet joint ProS4)

## 5. Encourager un nombre maximal de pays européens à signer et à ratifier la convention

■ En 2016, 22 États membres ont signé la nouvelle convention.

- ▶ La convention a été signée par 14 États le 3 juillet 2016, jour de son ouverture à la signature: Bulgarie, France, Géorgie, Grèce, Lituanie, République de Moldova, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, Fédération de Russie, Suisse, «l'ex-République yougoslave de Macédoine» et Ukraine.
- ▶ L'Italie a signé la convention le 2 septembre 2016.
- ▶ Le 29 novembre 2016, lors de la 14<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du sport, qui s'est tenue à Budapest, sept pays ont signé la nouvelle convention: Azerbaïdjan, Belgique, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie et Turquie<sup>1</sup>.

” Plus de la moitié des États parties à la Convention de 1985 sur la violence des spectateurs avaient rejoint la nouvelle convention six mois après son ouverture à la signature

## 6. Avoir une approche proactive et attribuer les ressources à des domaines qui en ont le plus besoin ou à des activités ayant plus d'impact

■ Afin de fournir une assistance technique aux États membres, le comité permanent a établi et mis en œuvre un projet joint, Promouvoir les normes du Conseil de l'Europe en matière de sécurité, de

1. En 2017, le Suède, l'Autriche, Chypre, l'Espagne et la République tchèque ont signé la convention, et à ce jour (au 7 décembre 2017) quatre ratifications ont eu lieu: France, Monaco, Pologne et Russie. Suite à la ratification par la Pologne, la convention est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Plusieurs pays d'Amérique du Sud étudient la possibilité d'adhérer à la nouvelle convention, à savoir: Argentine, Chili et Équateur.

sûreté et de services lors des matches de football et autres manifestations sportives (ProS4), cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Le projet ProS4 vise, d'une part, à lutter contre les menaces transfrontalières à l'intégrité du sport en raison de la violence et aux débordements des spectateurs et, d'autre part, à favoriser le développement de politiques nationales sur la sécurité, la sûreté et les services lors de manifestations sportives. Le projet a été divisé en cinq sous-projets.

- ▶ Un aperçu des tendances actuelles et défis émergents lors des matches de football: un rapport annuel 2015 sur la violence liée au football a été publié, il a été élaboré à partir d'un questionnaire distribué via le réseau des Points nationaux d'information football (PNIF).
- ▶ La préparation de trois plans d'action nationaux spécifiques (Roumanie, Croatie et République slovaque), sur la façon de développer et de mettre en œuvre une approche intégrée et d'assurer une coopération efficace et la coordination des activités de tous les acteurs concernés.
- ▶ La sûreté en priorité (Roumanie): assister les autorités roumaines dans l'élaboration de normes professionnelles pour les agents de sécurité et leurs superviseurs. En plus d'une session de formation pour certifier les agents de sécurité et leurs supérieurs comme formateurs dans le cadre de la législation nationale, un séminaire a été organisé pour la région des Balkans sur la sécurité, la sûreté et les services.

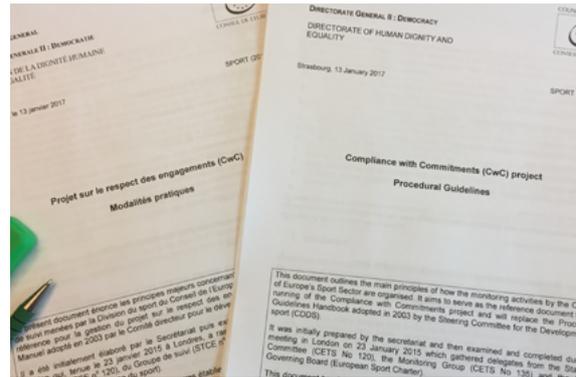
ProS4 est le premier projet joint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe visant à promouvoir les normes et à offrir des outils opérationnels sur mesure sur la sécurité, la sûreté et les services lors des matches de football et autres manifestations sportives.



Initiative du Projet joint ProS4 sur les trois plans d'action nationaux sur une approche intégrée (Roumanie, Croatie et République slovaque)

- ▶ La promotion du dialogue entre les clubs et leurs supporters (Croatie) : la Croatie a réussi à organiser deux tables rondes (à Zagreb et à Split). Celle de Zagreb a réuni des intervenants clés – des groupes de supporters d'un côté et le club, la fédération de football et la police de l'autre – ainsi que des consultants internationaux et des experts nationaux pour discuter de la situation générale et des problèmes spécifiques rencontrés. La table ronde à Split a été plutôt difficile et a été affectée par les circonstances entourant le football croate. Certains groupes de supporters n'ont pas voulu se joindre à la table ronde à cause du conflit entre les clubs, les supporters et la Fédération de football. Toutefois, l'approche de la table ronde a été accueillie favorablement par les parties prenantes et elle offre maintenant un modèle efficace pour relancer la coordination pluri-institutionnelle locale et, dans une moindre mesure, améliorer la communication avec les supporters.
- ▶ La coordination stratégique et le cadre juridique (République slovaque) : les autorités slovaques ont été dotées, par l'intermédiaire de deux ateliers, d'une part, d'un projet de plan d'action pour faciliter et encourager le ministère de l'Intérieur et la police à assumer la responsabilité des modalités de coordination nationale et, d'autre part, de conseils juridiques sur la compatibilité de leur législation pertinente, notamment la loi sur les sports, avec la nouvelle convention.

” Le programme joint ProS4 a réussi à délivrer des produits tangibles, comme le rapport annuel sur la violence associée au football ou les plans d'action nationaux



Document sur les règles de procédure du projet sur le Respect des engagements

## 7. Renforcer les activités de suivi

■ Le comité permanent a exprimé son intention d'organiser plus de visites et d'assurer un suivi approprié des recommandations faites lors de ces visites :

- ▶ des visites consultatives ont eu lieu dans quatre pays : Géorgie et République slovaque (2014), France (2015) et Fédération de Russie (2016)<sup>2</sup> ;
- ▶ une assistance, sur demande, est disponible pour les pays qui ont l'intention de développer une approche intégrée sur la sécurité, la sûreté et les services lors de manifestations sportives, en particulier des matches de football ;
- ▶ tel que mentionné précédemment, le projet joint ProS4 a fourni en 2016 des plans d'action spécifiques dans trois pays qui ont accueilli une visite : en Roumanie, en Croatie et en République slovaque sur la façon de mettre en place une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services.

■ Le comité permanent a aussi voulu améliorer la qualité du système de suivi des tendances récentes et l'évolution de la situation dans toute l'Europe. Deux nouveaux éléments ont donc été inclus dans le projet joint ProS4 :

- ▶ un questionnaire sur les tendances actuelles et les défis émergents lors des matches de football en Europe a été lancé en 2016 comme projet pilote. Le questionnaire a servi de base à une analyse approfondie de la situation actuelle de la violence dans le football et autres manifestations sportives en Europe, et à l'identification des nouveaux défis qui ont besoin d'être abordés ;
- ▶ des lignes directrices du projet sur le respect des engagements (CwC) ont été préparées en collaboration avec le groupe de coordination de la Convention contre le dopage (STE n° 135), le conseil de direction de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES, qui assure le suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne du sport) et le bureau du comité permanent.

2. En 2017, des visites en Grèce et en Ukraine ont eu lieu.

Le questionnaire adressé aux Points nationaux d'information football (PNIF) a permis de publier en 2016 le premier rapport annuel sur la violence associée au football, un outil qui fournit une vue d'ensemble des tendances et des défis à travers l'Europe.

■ Ces lignes directrices décrivent les grands principes organisationnels de suivi des activités du secteur du sport du Conseil de l'Europe. Elles servent de document de référence pour la mise en œuvre du projet sur le respect des engagements et ont donc remplacé le manuel de règles de procédure adopté en 2003 par le Comité directeur pour le développement du sport (CDDS).

■ Les lignes directrices ont été complétées par des annexes préparées par les trois comités de sport pertinents pour chaque type de visite et ont été finalement approuvées par ces mêmes comités<sup>3</sup>.

” Les mécanismes de suivi du sport ont été renforcés de façon à assurer le respect des engagements

## 8. Promouvoir les bonnes pratiques en Europe

■ En vue de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'en développer de nouvelles, le comité permanent :

- ▶ a participé aux conférences annuelles de l'UEFA sur les stades et la sécurité ;
- ▶ a préparé en 2016 le lancement du projet joint ProS4+ (de début 2017 à mi-2018), qui comprend des programmes de formation en ligne pour promouvoir la convention et la Recommandation Rec (2015) 1, ainsi que des séminaires de formation policière sur mesure ;
- ▶ a fait usage de ses rapports de suivi pour mettre en évidence les problématiques et les lacunes qui doivent être prises en compte par les États membres respectifs dans leurs plans d'action.

” Le partage d'expériences et la promotion des bonnes pratiques ont été des activités clés du comité permanent

3. SPORT (2017)2 Projet sur le respect des engagements (CwC) – Modalités pratiques.

## 9. Aider à la préparation des tournois, compétitions et autres grandes manifestations sportives, en particulier l'EURO 2020, en raison de sa dimension paneuropéenne

■ Le comité permanent a toujours soutenu la préparation des grands tournois de football, en créant des groupes de travail ad hoc pour ces compétitions. Comme le prochain championnat d'Europe est spécifique, dans le sens où il n'y a pas qu'un ou deux pays hôtes et que la quasi-totalité de l'Europe sera engagée, le comité permanent a mis en place un groupe de travail ad hoc sur l'UEFA EURO 2020 pour faciliter la coopération et le partage des bonnes pratiques entre les pays hôtes et d'autres parties prenantes (ce groupe de travail a vu le jour début 2017). Il prévoit l'adoption d'un plan d'action, d'un manuel, d'un modèle de protocole d'entente pour la coopération policière bilatérale et d'un programme de visites et d'exercices d'évaluation par les pairs dans les villes hôtes.

L'UEFA EURO 2020 est le premier tournoi de l'histoire à être organisé conjointement par 11 pays dans 12 villes différentes. Ce sera une occasion unique de mettre en place des normes communes à travers l'Europe et de renforcer la coopération policière internationale.

” L'UEFA EURO 2020 est une opportunité exceptionnelle pour mettre en place des normes communes à travers l'Europe



Carte des villes hôtes de l'UEFA EURO 2020

## 10. Améliorer l'organisation des réunions semestrielles du comité

■ Le comité permanent accorde une attention particulière à la préparation et à l'organisation de ses réunions et attache une grande importance à faire en sorte que les bonnes pratiques puissent être partagées; que tout le monde ait la possibilité d'exprimer son opinion; que les pays soient représentés par leurs meilleurs experts; et que de la valeur ajoutée soit créée pour tous les participants; il a donc décidé:

- ▶ d'organiser un tour de table lors de chaque réunion sur un sujet particulier pour permettre à tous les délégués nationaux de prendre la parole;
- ▶ d'inviter tous les observateurs au comité permanent à contribuer et à prendre la parole pour partager leur programme d'activités ou toute information qui pourrait être d'intérêt pour le comité;

- ▶ d'inviter des institutions spécifiques pour présenter des questions d'actualité: Comité européen de normalisation (CEN), Football Against Racism in Europe (FARE), Accord partiel élargi sur le sport (APES), etc.;
- ▶ d'inviter des organisations demandant le statut d'observateur pour se présenter et expliquer leur intérêt pour les travaux du comité permanent.

” Le comité permanent a consolidé son rôle de plateforme de partage d'expérience et d'expertise



Membres du Comité permanent (T-RV) lors de la Conférence internationale pour célébrer le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention européenne sur la violence des spectateurs, Stade du Heysel (Bruxelles, Belgique), 17 juin 2015



## Perspectives d'avenir

---

**D**es progrès significatifs ont été accomplis durant cette période de trois ans concernant les trois axes des travaux du comité permanent: l'établissement de normes, l'assistance technique et le suivi.

■ Lors de la préparation de sa prochaine stratégie, le comité permanent a décidé de modifier sa durée pour respecter la chronologie des grands tournois de football qui ont lieu tous les quatre ans (UEFA EURO ou Coupes du monde). Par conséquent, la stratégie 2017-2020 permettra au comité permanent d'aborder les questions qui pourraient survenir au cours de la période précédant le tournoi unique et peut-être le plus difficile à organiser en Europe: l'UEFA EURO 2020, prévu dans 12 villes hôtes, à travers 11 pays, de Dublin à Bakou.

■ Un certain nombre de défis subsistants sont traités dans la stratégie de travail 2017-2020 du comité permanent (adoptée lors de la 43<sup>e</sup> réunion du comité permanent en décembre 2016). Les plus importants comprennent:

- ▶ promouvoir la nouvelle convention du Conseil de l'Europe, en vue d'en faire un document de référence véritablement mondial;

- ▶ diffuser et promouvoir les principes de la Recommandation Rec (2015) 1 sur la sécurité, la sûreté et les services lors des matches de football et autres manifestations sportives;
- ▶ préparer une phase de transition entre la Convention européenne de 1985 sur la violence des spectateurs et la nouvelle convention, garantissant une transmission efficace des savoirs au nouveau Comité sur la sécurité et la sûreté des manifestations sportives.

” La promotion au niveau mondial de la convention de 2016 et de la recommandation de 2015 sera une mission clé du nouveau Comité sur la sécurité et la sûreté des manifestations sportives



## Hommage à Jo Vanhecke

---

*3 septembre 1974 – 9 janvier 2015*

**J**o Vanhecke a consacré sa vie professionnelle à la sécurité et à la sûreté dans le football. Il a rejoint le Comité permanent de la Convention européenne sur la violence des spectateurs au début des années 2000 en tant qu'expert du ministère de l'Intérieur belge. Sa motivation, son engagement, son expertise et son excellence lui ont valu la reconnaissance de ses collègues. Il a été élu une première fois en tant que vice-président du comité permanent en 2006 puis élu en tant que Président en juin 2012 pour un mandat de deux ans.

■ C'est pendant sa présidence que la nouvelle convention du Conseil de l'Europe a été élaborée et finalement adoptée à l'unanimité par le comité permanent. C'est aussi pendant sa présidence que cette première stratégie a été rédigée et adoptée en avril 2014.

■ Réélu comme Président en 2014, il ne pourra malheureusement pas voir le fruit de son travail car il décède subitement le 9 janvier 2015.

■ Jo Vanhecke nous manque au sein du secrétariat et du comité permanent. Tous les experts qui travaillent pour rendre les matches de football plus sécurisés, sûrs et accueillants ont perdu un de leurs meilleurs professionnels, qui a atteint des résultats exceptionnels, mais aussi un ami. La meilleure façon de rendre hommage à Jo Vanhecke, au niveau du comité permanent, est de transformer sa vision en réalité.

Le Comité permanent de la Convention européenne sur la violence des spectateurs (T-RV) a souhaité élaborer une stratégie de travail pluriannuelle pour définir une feuille de route cohérente à moyen terme. La première stratégie a été adoptée pour le cycle 2014-2016.

Au terme de cette période triennale, le comité a décidé d'évaluer la mise en œuvre de cette stratégie. Ce document, au-delà de rappeler la vision du Conseil de l'Europe et l'énoncé de la mission du comité, présente une évaluation approfondie des dix objectifs stratégiques qu'il a poursuivis au cours de cette période.

[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.